



Vol lors de succession par la concubine

Par **maryman**, le **31/05/2018** à **18:15**

Bonjour,

Voilà, nous avons un souci de plus à ajouter à notre chagrin d'avoir perdu notre père. Nous sommes plusieurs frères et soeurs qui nous entendons très bien.

Notre père étant divorcé, il s'était remis en ménage avec une femme. Pas de mariage, ni pacs. Ils vivaient ensemble chez mon père depuis 6 ans.

Malade depuis 5ans, il est décédé à Noël.

La maison qu'ils habitaient étaient vendu et ils devaient quitter les lieux en Mars. Ne voulant pas la mettre à la porte, nous lui avons dit de rester jusque là, de reprendre ses affaires et que nous récupérerions celles de notre père à son départ.

Mais voilà, la malhonnêteté n'a aucune limite. Elle est partie en emportant une 50ene d'objets, de meubles, de valeurs ou non.

Nous lui avons écrit un mail pour lui dire qu'elle n'avait pas du comprendre mais que ces affaires étaient les nôtres, et que nous voulions les récupérer, à l'amiable.

Elle a répondu, mais à la notaire qui s'occupe de notre succession, par mail (c'est une amie a elle).

La notaire nous a dit qu'elle avait écrit qu'elle avait bien pris les objets.

La notaire lui a conseillé de tout rendre (encore heureux).

Mais aujourd'hui rien ne se passe. Nous voudrions aller porter plainte, mais la plus grande preuve que nous avons est ce mail. Mais la notaire (n'oubliez pas, amie), ne veut pas nous transmettre le mail de réponse au nôtre, car la faurive n'a pas envie.

Alors nous avons deux questions: Peut-on exiger que cette notaire nous donne ce mail?

La deuxième: comment pensez-vous que nous puissions faire pour récupérer ces affaires, qui sont plus sentimentales qu'honoreuse?

Vous seriez très gentils de nous aider...

Merci d'avance.

Par **youris**, le **31/05/2018** à **19:42**

bonjour,

si vous avez des photos des objets, vous pouvez indiquer à cette personne, via éventuellement le notaire, qu'à défaut de restitution rapide, vous déposerez, contre elle, une plainte pour vol.

salutations

Par **maryman**, le **01/06/2018** à **04:58**

Merci de la réponse.

Impossible donc de récupérer ce mail? Même s'il s'agit d'un mail de réponse au mien?

Par **youris**, le **01/06/2018** à **09:08**

n'étant ni expéditeur, ni destinataire du mail, vous n'avez pas à en avoir une copie.